



Bourses de mobilité internationale sortante de l'Université Paris-Saclay

Appel à candidatures 2017

La promotion et le soutien à la mobilité internationale sont des axes majeurs de l'Université Paris-Saclay.

Afin d'offrir aux meilleurs de ses étudiants une occasion d'approcher le milieu de la recherche dans un environnement international et de pratiquer une langue étrangère, l'Université Paris-Saclay propose un programme de **100 bourses finançant une mobilité de stage à l'international** d'une durée de 2 à 6 mois pour l'année 2017. Ces bourses sont destinées aux étudiants en L3, M1, M2, ainsi qu'aux élèves des Grandes Ecoles.

BÉNÉFICIAIRES :

- Etudiants inscrits en L3 dans une université membre de l'Université Paris-Saclay ou dans un master M1/M2 de l'Université Paris-Saclay, souhaitant faire un stage de recherche à l'étranger dans le cadre de leur cursus, que ce stage soit obligatoire ou optionnel.
- Etudiants et élèves de Grandes Ecoles, membre de l'Université Paris-Saclay, inscrits dans un master M1/M2 de l'Université Paris-Saclay ou un cursus Grande Ecole, souhaitant faire un stage de recherche à l'étranger dans le cadre de leur cursus, que ce stage soit obligatoire ou optionnel.
- Les étudiants de niveaux L3 et M1 seront prioritaires.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

- La date de début de stage doit être comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017.
- Les étudiants ou les élèves, à l'exception des étudiants en L3, doivent réaliser leur stage dans le cadre d'une collaboration de recherche établie ou potentielle entre des laboratoires ou groupes de recherche du périmètre Paris-Saclay et d'institutions à l'étranger. Pour les étudiants de L3, seul le courrier d'acceptation du laboratoire ou du groupe de recherche d'accueil est nécessaire dans le dossier de candidature.

NE SONT PAS ELIGIBLES :

- Les étudiants ayant bénéficié d'une bourse Paris-Saclay de mobilité entrante.
- Les étudiants ou les élèves ayant déjà bénéficié d'une aide à la mobilité internationale de stage de l'Université Paris-Saclay.
- Les élèves de Grandes Ecoles percevant une rémunération de par leur statut de fonctionnaire stagiaire.
- Les étudiants ou élèves de Grandes Ecoles percevant tout autre type de financement visant la mobilité sortante ou lié au stage de recherche lorsqu'il est supérieur à 600€ mensuels.
- Les étudiants ou élèves de Grandes Ecoles en mobilité dans le cadre d'une année de césure.

CRITERES D'EVALUATIONS :

- Qualité du dossier académique.
- Motivation du candidat : la lettre de motivation doit être bien argumentée, notamment concernant le choix du pays et du laboratoire ou du groupe de recherche d'accueil en soulignant le lien avec les formations choisies et le projet professionnel.
- Lettre de soutien du laboratoire ou du groupe de recherche d'accueil.
- Lettre de soutien du laboratoire ou du groupe de recherche de l'Université Paris-Saclay. Cette lettre de soutien n'est pas obligatoire pour les étudiants de L3 ; ils sont par contre invités à fournir une lettre de motivation bien argumentée.

MONTANT DE L'AIDE FINANCIERE :

- L'aide financière forfaitaire est comprise entre 400 et 500€ mensuels, elle est complétée par une indemnité de transport. Cette aide financière est calculée en fonction du lieu et de la durée totale du stage.
- L'aide financière sera versée à l'étudiant par son établissement d'inscription principale.
- Cette aide peut être cumulable avec d'autres types de financement visant la mobilité sortante, notamment les allocations Erasmus, les aides du MENESR et du Conseil régional d'Ile-de-France, selon les règles de cumul autorisées dans l'établissement d'inscription. Les étudiants sont invités à se renseigner sur ces règles auprès de la personne en charge des programmes de mobilité sortante de leur établissement d'inscription.

MODALITES DE CANDIDATURES :

1. Compléter le **formulaire de candidature en ligne**, sur le site de l'Université Paris-Saclay, onglet « international »
2. Joindre les documents demandés en un fichier unique au format pdf (nom-prénom-établissement d'inscription).
Le fichier ne doit pas dépasser 15 pages (5Mo maximum).

Date limite de candidature : **19 mars 2017 à minuit.**

Les dossiers seront évalués par un comité d'experts des établissements membres de l'Université Paris-Saclay.

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

- Le CV du candidat actualisé à la date de soumission.
- Les relevés de notes **validés obligatoirement** de la dernière année et de l'année en cours.
- Une lettre de motivation.
- La lettre d'acceptation motivée du laboratoire ou du groupe de recherche d'accueil précisant les dates du stage (la convention de stage ne remplace pas l'avis motivé).
- La lettre motivée du laboratoire ou du groupe de recherche Paris-Saclay (collaboration existante ou potentielle), excepté pour les étudiants de niveau L3.
La liste des laboratoires de l'Université Paris-Saclay est disponible sur le site internet de l'Université Paris-Saclay > onglet Recherche.
- Une lettre de recommandation du responsable de la formation en cours ou de l'institution d'inscription.
Si le responsable de laboratoire et le responsable de formation sont les mêmes personnes, 2 lettres distinctes seront à fournir.

Seuls les dossiers complets seront évalués.

L'Université Paris-Saclay se réserve le droit de refuser ou de mettre un terme à l'octroi de l'aide à la mobilité si les informations déclarées s'avèrent fausses. L'octroi de cette indemnité ne dispense en rien l'étudiant de convention de stage selon la procédure propre à son établissement d'inscription.

Contact : Laurence Monsellier <laurence.monsellier@universite-paris-saclay.fr>